

26 AOUT 1988

Note à l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément aux états de paye ci-joints, il y a lieu de verser au compte n° 21.01.01 de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier à KIGALI ouvert à la BANQUE NATIONALE DU RWANDA la somme de DEUX CENT NONANTE TROIS FRANCS RWANDAIS (293 FRW) représentant les retenues à titre des soins médicaux opérées sur les traitements du mois d'Août 1988 pour les agents relevant des services du Secrétariat Général.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DEUX CENT NONANTE TROIS FRANCS RWANDAIS (293 FRW).

*[Handwritten signature and date: 28/8]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 22 AOUT 1988

O.T. 306 du 31-8-88  
Fait à Kigali, le 16/8/1988  
Le Gestionnaire des Crédits  
au MIJEUCOOP

*[Handwritten signature: GISA GARA A.]*

Vu pour approbation:  
Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

*[Handwritten signature: P.O.]*  
MUNYAMBARAGA Nardine  
Directeur Général

Vu pour vérification approbation  
et imputation à l'article 18 M.M.O.M.O.M.  
inscrit sous le n° 74 du 17/8/88  
Kigali le 17/8/88  
Le Gestionnaire des Crédits

26 AOÛT 1988

NOTE A L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA  
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément aux états de paye ci-joints,  
il y a lieu de verser au compte n° 21.01.01 de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
à KIGALI ouvert à la BANQUE NATIONALE DU RWANDA la somme de CENT SOIXANTE FRANCS  
RWANDAIS (160 FRW) représentant les retenues à titre des soins médicaux opérées  
sur les traitements du mois d'août 1988 pour les agents relevant des services de  
la Jeunesse.

O.T-306 du 21-8-88

Certifié sincère et véritable et arrêté à la  
somme de CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS (160 FRW).

*[Signature]*  
28/8

Fait à Kigali, le 16/8/88  
Le Gestionnaire des Crédits  
au MJEUCCOOP

*[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 23 AOÛT 1988

*[Signature]* GABARARA

Vu pour approbation :  
Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

P.O.  
*[Signature]*  
M. YAMBARAGA, Nkuruzizi  
Directeur Général

Vu pour vérification approbation  
et inscription de l'acte 18111 02 01 01  
inscrit n° 26 du 17/8/88  
Kigali, le 17/8/88  
Le Gestionnaire des Crédits

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE DE LA JEUNESSE  
 ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.

26 AOÛT 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
 du Rwanda  
K I G A L I.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément aux états de paye ci-joints,  
 il y a lieu de verser au compte n° 20.01.01 de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
 ouvert à la Banque Nationale du Rwanda la somme de: Deux mille six cent soixante  
 cinq francs rwandais (2.665 FRW) représentant les retenues à titre d'amendes  
 opérées sur les traitements du mois de Août 1988 pour les agents relevant des  
 services de la Jeunesse dont les noms suivent.

*O.T. 306 du 31-8-88*

N°	Noms et Prénoms	Montant
1	KAMBALI Gaspard	1.313
2	IYAMUREMYE Samuel	1.352
<b>TOTAL</b>		<b>2.665 FRW</b>

Certifié sincère et véritable et arrêté  
 à la somme de: DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(2.665 FRW).

Vu pour approbation:

- Le Ministre de la Jeunesse  
 et du Mouvement Coopératif

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES  
 Kigali, le 25 AOÛT 1988

Fait à Kigali, le

Le Gestionnaire des Crédits  
 au MIJEUCOOP

*P.O. [Signature]*

MUNYAMBARAGA Nurchag  
 Directeur Général

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 18 AN 02-01.02  
 inscrit sous poste n° 70 du 17/8/88  
 Kigali, le 17/8/88  
 Le Gestionnaire des Crédits

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.

KIGALI, le

N° /15.11

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda

KIGALI. \* 16 AOUT 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda une somme de SEIZE MILLE SOIXANTE DEUX FRANCS RWANDAIS (16.062 FRW) représentant le remboursement d'un prêt pour construction par le Ministre NDINDILYIMANA Augustin, tranche sur son traitement du mois d'août 1988.

Nous disons: SEIZE MILLE SOIXANTE DEUX  
FRANCS RWANDAIS (16.062 FRW).

O.T. 297 du 31-8-88  
Communiq. 7. 12/88



Le Gestionnaire des Crédits  
MAHUNGU J. Bosco.

p.o. [Signature] / Gestionnaire des Crédits

Vu pour vérification approbation  
et imputation à l'article 18 III A1 A1 A1  
inscrit sous poste n° 65 du 11/8/1988  
Kigali, le 11/8/1988

Le Gestionnaire des Crédits  
[Signature] GISAGARA A.